

**Agrément pour la réalisation des prélèvements et/ou des analyses du contrôle sanitaire des eaux
Portée détaillée des agréments**

(Référence: Arrêté du 5 juillet 2016 modifié relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux)

Nom du laboratoire	ABIOLAB - ASPOSAN
Adresse du laboratoire	60, allée de Saint-Exupéry 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
Date de début de validité de l'agrément	01/01/2017
Date de fin de validité de l'agrément	31/12/2021
Date de mise à jour de la portée	01/01/2020

Analyses des eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles	
<i>A - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
A-1 - Prélèvements	Agréé
A-2 - Paramètres réalisés sur site	Agréé
<i>B - Analyses microbiologiques</i>	Agréé
<i>C - Analyses chimiques</i>	
C-1 - Analyses physico-chimiques	Agréé
C-2 - Analyses chimiques - Micropolluants organiques	-
C-3 - Analyses chimiques - Produits phytosanitaires	Agréé
C-4 - Analyses chimiques - Composés minéraux	-
C-5 - Analyses chimiques spécifiques des eaux d'origine superficielle	Agréé
<i>D - Analyses de radioactivité</i>	-
<i>E - Analyses optionnelles</i>	
E-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-2 - Analyses chimiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
E-3 - Analyses optionnelles de radioactivité	-
Analyses des eaux de piscines et de baignades (baignades aménagées et autres baignades)	
<i>F - Prélèvements et paramètres réalisés sur site</i>	
F-1 - Prélèvements	Agréé
F-2 - Paramètres réalisés sur site	Agréé
F-2.1 - Pour les eaux de piscines	Agréé
F-2.2 - Pour les eaux de baignades	Agréé
<i>G - Analyses microbiologiques de base</i>	Agréé
<i>H - Analyses physico-chimiques de base</i>	
H-1 - Pour les eaux de piscines	Agréé
H-2 - Pour les eaux de baignades	Agréé
<i>I - Analyses optionnelles</i>	
I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)
I-2 - Analyses chimiques optionnelles	Agréé (cf. liste des paramètres pour lesquels le laboratoire est agréé)

HAP autres que la liste C2:

Fluoranthène

Naphtalène

I-1 - Analyses microbiologiques optionnelles

Bactéries sulfito-réductrices, y compris les spores
Legionella

I-2 - Analyses physico-chimiques optionnelles

Ammonium

Chlorures

Cuivre